



Mairie de **COSSÉ-LE-VIVIEN**
23 Rue de Nantes – B.P. 65
53230 COSSÉ-LE-VIVIEN

Tél. 02.43.98.80.24
Télécopie 02.43.98.97.65

► Site Internet : www.cosse-le-vivien.fr
Courriel : mairie@cosse-le-vivien.fr

Cossé-le-Vivien, le 24 avril 2020

A l'attention des membres du conseil municipal

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Chers Collègues,

Par la présente, je vous invite à participer à la prochaine réunion de Conseil Municipal qui aura lieu le :

Judi 30 avril 2020 à 20h30

Considérant la période de confinement destinée à lutter contre la propagation du COVID-19 et les possibilités offertes par la loi du 23 mars 2020 précisées par l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales ;

La réunion se déroulera en visioconférence sur l'application ZOOM.

Vous pourrez intégrer la réunion en utilisant le lien suivant dans votre navigateur web :

<https://zoom.us/j/96663348227?pwd=a1FnNXhSMDV4NEJlBd0tMYnRDZVVkQT09>

Ce lien vous sera également envoyé pour rappel par mail juste avant la réunion.

Vous pourrez utiliser votre PC, tablette ou smartphone. Votre équipement devra disposer d'une caméra et d'un micro intégré.

Vous pouvez vous faire représenter en envoyant votre pouvoir par mail directement à l'adresse p.morisset@cosse-le-vivien.fr. Dans le cadre des dispositions particulières répondant à l'urgence de la crise sanitaire, un conseiller municipal peut être porteur de deux pouvoirs.

Les services de la mairie demeurent à votre disposition pour toutes questions relatives à l'organisation de cette séance de conseil municipal.

I - Affaires générales – Personnel communal

- Présentation de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences.
- Modalité d'organisation des réunions à distance dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire contre le Covid-19.
- Examen des délégations accordées au maire dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire contre le Covid-19
- Information des décisions prises depuis le début de la crise sanitaire

II – Cadre de vie – Communication et Action sociale

- Informations diverses
➔ Lettre d'information et Flash info Ami Cosséen

- ➔ Diffusion de l'Ami Cosséen d'avril et mai
- ➔ Distribution alimentaire
- ➔ Date retenue pour Forum des Associations et Cinéma de plein air
- ➔ Entretien des espaces verts de la commune

III – Affaires culturelles et touristiques

- Informations diverses
 - ➔ Annulations et reports de manifestations

IV – Affaires scolaires et périscolaires

- Informations diverses :
 - ➔ Inscription portail familles pour le restaurant scolaire et accueil périscolaire
 - ➔ CMJ absence de réunion depuis le 7 mars
 - ➔ Annulation opération « nettoie ta ville » du 16 mai

V – Urbanisme

- Dénomination du lotissement du boulodrome et nouvelles rues
- Informations diverses :
 - ➔ Travaux lotissement de Neuville
 - ➔ Calendrier opération d'aménagement de la rue de l'Huilerie

VI – Sport – Vie associative – Jeunesse

- Contrat de maîtrise d'œuvre pour l'opération de construction et de rénovation de vestiaires de football
- Cession à titre gracieux d'un délaissé de terrain au conseil départemental sur la parcelle du boulodrome
- Informations diverses :
 - ➔ Signature du permis de construire pour le boulodrome
 - ➔ Signature de devis pour une étude géotechnique sur le site du boulodrome et du terrain synthétique
 - ➔ Réunion planning des associations 2020

VII – Finances – Bâtiment

- Tarifs de l'accueil périscolaire 2020-2021
- Tarifs du restaurant scolaire 2020-2021
- Convention pour installation de la fibre à la gendarmerie
- Exonération tarifs d'occupation du domaine public
- Gratuité du service de garde des enfants de soignants dans le cadre de la crise sanitaire

VIII – Affaires intercommunales

Comptant sur votre présence,

Veillez agréer, Chers Collègues, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Christophe LANGOUËT

